



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-089

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 14 décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux le mercredi 14 décembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 09/12/2022

Date d'affichage 09/12/2022

---

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Procurations : 1

**Étaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU.

**Étaient absents excusés** : Monsieur David LECARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER, Madame Béatrice GUEGAN.

**Était absente non excusée** : Madame Véronique BOISARD.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

**DEVIS PANNEAUX ET NUMEROS DE VOIRIE RÉACTUALISÉ**

**Présentation de la décision**

Après validation du nouvel adressage par la DGFIP, le conseil municipal par délibération 2021-046 du 8 juin 2021 avait décidé de fournir les plaques de numérotation à chaque riverain concerné par un changement d'adresse.

Compte tenu de la meilleure qualité des panneaux et numéros en email, le conseil municipal par délibération 2022-049 en date du 7 juin 2022 avait décidé de retenir l'entreprise Signaux Girod.

Le devis avait été signé en date du 10 juin 2022 mais le bon à tirer pour les panneaux et numéros, notamment l'orthographe des lieux-dits n'avait pas été validé.

Par courrier du 14 septembre 2022, l'entreprise Signaux-Girod nous a indiqué que les prix des matières premières et de l'énergie étant en forte augmentation, elle n'a d'autres choix que de répercuter ce coût supplémentaire en réactualisant le devis d'origine.

Celui-ci s'élève à 4 658.64 € TTC soit 690,64 € TTC supplémentaires.

Quelques modifications sont à apportées au bon à tirer :

- Modifier la couleur du panneau pour la place des Anciens Combattants : mettre fond bleu et non bordeau
- Ajouter le trait d'union au panneau Saint-Poix
- Modifier « Le Bois Jusselin » en « Le Bois Jeusselin »

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider ce nouveau devis.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 8 voix**

**Contre : 1 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,  
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 14 décembre 2022.  
Le Maire, Anthony ROULLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anthony Roullier', written over a horizontal line.